



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 mars 2026

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
MME Fanély MIARA PARNISARI, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 27 février 2026, CASF, article R123-16

POINT N°12 – SAD – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de **28 506,07 €** ventilé comme suit :

Résultat de l'exercice 2025 :	+ 42 242,53 €
Report du résultat antérieur :	- 14 385,01 €

Vu l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les résultats en attente d'incorporation (-22,68 €),

Conformément à l'instruction M22, Monsieur Jean-Paul PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2025 dans les conditions suivantes :

Déficit de fonctionnement reporté (002) budget 2026 (B)	-22,68 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) budget 2027 (A)	+28 506,07 €
Affectation cumulée – résultat de clôture de l'exercice 2025	+ 28 483,39 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

